

Communiqué du Comité National

Le Comité National a longuement débattu sur la déclaration du Matterhorn. Cet accord, qui fait suite à la dernière réunion des prestataires du FABEC, statue de fait que la prestation de service ne sera pas organisée et coordonnée en son sein. Pour se donner bonne conscience et sous la pression des compagnies aériennes résolument décidées à faire respecter les objectifs communautaires, les Etats ont mandaté leurs prestataires afin qu'ils réduisent leurs coûts de service. Ils leur demandent également de mettre en œuvre des transferts de flux de trafic, sans définir au préalable les moyens d'équilibrer les leviers financiers en conséquence.

A qui peut profiter un tel accord, à l'exception de ceux qui souhaitent d'ores et déjà se lancer dans la compétition ?

Aujourd'hui, aucun syndicat ne peut se satisfaire de ces nouvelles orientations politiques, même si certains cachent péniblement le plaisir de voir un recul supplémentaire de la perspective de prestataire unique.

Imaginer que des mécanismes financiers égalitaires vont se mettre en place entre les prestataires pour faciliter les transferts de flux est une utopie. Soumis dorénavant aux objectifs de performance, les prestataires, divisés, n'ont d'autre possibilité d'amélioration que la diminution de leurs coûts. Pour cela, ils seront contraints de dégrader les conditions de travail des personnels alors que dans la perspective d'un prestataire unique, ils pourraient essentiellement s'attaquer aux coûts structurels du contrôle aérien induits par les frontières actuelles.

Les représentants des personnels réunis au sein du MARC, toujours déterminés à défendre le projet d'un prestataire unique, s'inquiètent sérieusement des risques liés à ces non-décisions. Certains en ressentent dès aujourd'hui les conséquences et se déclarent déjà prêts à se mobiliser contre la dégradation prévisible de leur contrat social.

Le Comité National a pris acte de la stratégie de réorganisation des basses couches de l'administration. Elle ne contient aucun engagement concernant l'accompagnement des agents. Pour le SNCTA un volet social garanti, aux termes aux moins équivalents à ceux négociés en 2010, est l'indispensable préalable à toute avancée sur ce dossier.

Concernant la transformation du régime indemnitaire des contrôleurs, le Comité National rappelle son opposition à toute mesure de la performance individuelle de type PFR, voie dans laquelle l'administration semble vouloir obstinément s'engager. Le SNCTA revendique un nouveau système d'indexation afin de permettre aux contrôleurs de bénéficier équitablement de la croissance du trafic aérien.

Le Comité National réaffirme son soutien aux personnels de Cayenne face aux attaques qu'ils subissent. Nous appelons les journalistes à faire enfin preuve du même professionnalisme que celui démontré au quotidien par nos collègues guyanais. Nous remercions notre section locale qui, seule sur le terrain, a contribué à rétablir la réalité des faits et a défendu l'image de toute une profession.

Adopté à l'unanimité par le Comité National